



Ma Communauté
de Communes

Surgères, le 13 juillet 2021

COMMUNIQUÉ

Réunion du Conseil Communautaire

Mardi 20 juillet 2021 à 18h00

Salle des Fêtes

12, Rue du Parc – Saint Georges du Bois

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Validation du projet de territoire 2021/2030 de la Communauté de Communes Aunis Sud

1.2 Validation du protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

1.3 Programme de transition énergétique climatique et environnementale Néo Terra – Signature d'une convention d'expérimentation territoires et Néo Terra (La Rochelle – Ré – Aunis Sud et Atlantique) avec la Région Nouvelle-Aquitaine

1.4 Syndicat Départemental de Voirie de Charente-Maritime – Modification statutaire et désignation de représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud

2. ENVIRONNEMENT

2.1 Programme Re-sources 3^{ème} génération des captages d'eau potable de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Présentation d'une motion & Signature du contrat

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 Parc d'activités économiques de La Combe - Surgères – Projet photovoltaïque au sol - Autorisation de signature du bail emphytéotique

3.2 Parc d'activités économiques de La Perche – Surgères – Cession de terrain

3.3 Zone Industrielle du Fief Magnou – Forges – Cession de terrain

4. DEVELOPPEMENT SOCIAL

4.1 Logement des jeunes – Autorisation donnée au Président à signer une convention de partenariat avec l'association « à chacun son toit »

5. SPORT

5.1 Ecole Multisport – Tarification - Année 2021/2022

6. TOURISME

6.1 Aide au classement et à la qualification des hébergements touristiques sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud

7. PLANIFICATION

7.1 Pôle Gare de Surgères – Acquisition de terrains

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Modification du tableau des effectifs


9. BATIMENTS


9.1 Extension du siège social de la Communauté de Communes – Avenant au marché de travaux pour le lot n°9 – Electricité.

10. CULTURE

10.1 Acquisition du bâtiment ex-Enilia à Surgères auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine suite à une modification de la division cadastrale

11. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Le Président,

Jean GORIOUX



INFORMATIONS COVID 19

- lavage des mains avec une solution hydro alcoolique à l'entrée de la salle (contenants disposés à plusieurs endroits dans la salle)
- port du masque pour la durée de la réunion et pour l'ensemble des personnes présentes
- respect des distances minimales - 1 mètre au moins de chaque côté
- la salle sera aérée pendant 30'' avant le début de la séance.